

Contrat d'engagement solidaire 2025 / Sève des Volcans

PREAMBULE :

Sur la base d'un partenariat solidaire, les parties signataires adoptent une coopération locale et solidaire, sans intermédiaire commercial, tenant compte des cycles des productions agricoles. Les modalités tarifaires traduisent une solidarité fondée sur la viabilité économique de l'activité, notamment en raison de l'aléa des productions, et non sur un prix de marché des produits proposés.

La Sève des volcans, représentée par Adrien Durand, récoltant au Mas du Vost 63520 St Jean des Ollieres.

- fournir au consommateur uniquement des produits issus de sa récolte (sève de bouleau fraîche et non pasteurisée) ayant la mention Nature et Progrès ;
- être transparent sur ses pratiques de production, et respecter la nature et l'environnement ;
- livrer ses produits à Marseille, dans la limite de sa production et sauf cas de force majeure, dans le cadre des Distributions Mutualisées des Paniers Marseillais samedi matin 29 mars ;
- être présent au moment des livraisons et disponible pour discuter avec les consommateurs de la vie de la ferme ;
- respecter les Chartes de l'association Les Paniers Marseillais¹ et des AMAP².

Le consommateur s'engage à :

- précommander, prépayer et commander au minimum un bag in box de 3 litres.
- partager les éventuelles conséquences négatives d'aléas de production en apportant sa contribution de solidarité si besoin ;
- venir récupérer ses produits commandés aux distributions (les produits ne sont ni échangeables ni remboursables) ;
- adhérer à une association de consommateurs membre des Paniers Marseillais et respecter les Chartes de l'association Les Paniers Marseillais et des AMAP.

Fait à Marseille, le 13/01/2025

Signatures : Le producteur

Le consommateur

Adrien Durand

¹ Charte des Paniers Marseillais : <https://lespaniersmarseillais.org/?CharTe>

² Charte des AMAP : <https://amapartage.fr/chercher-une-ressource/charte-des-amap-par-miramap-69>